

Le Conseil régional devrait voir le jour cet automne

NYON Cette naissance marque la fin de l'Association pour l'aménagement de la région. Les communes dont l'adhésion est encore indécise devront se déterminer avant le 31 mars.

ÉLISE JACQUÉSON

Le projet de Conseil régional accepté à ce jour par 23 communes sur les 32 que compte le district devrait voir le jour au 1er octobre 2003. Le préfet, Jean-Claude Christen, l'a annoncé à l'issue de la réunion des syndics qui a eu lieu, hier matin, à Arzier-le-Muids. Sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat, le Conseil régional sera constitué le 1er octobre afin de pouvoir voter le budget 2004. Ses organes ne seront en revanche pas effectifs avant le 1er janvier 2004. Par ailleurs, cette naissance marque la fin de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN), dont la dissolution sera entérinée au 31 décembre 2003.

Reste que si la majorité des communes se sont déclarées fa-

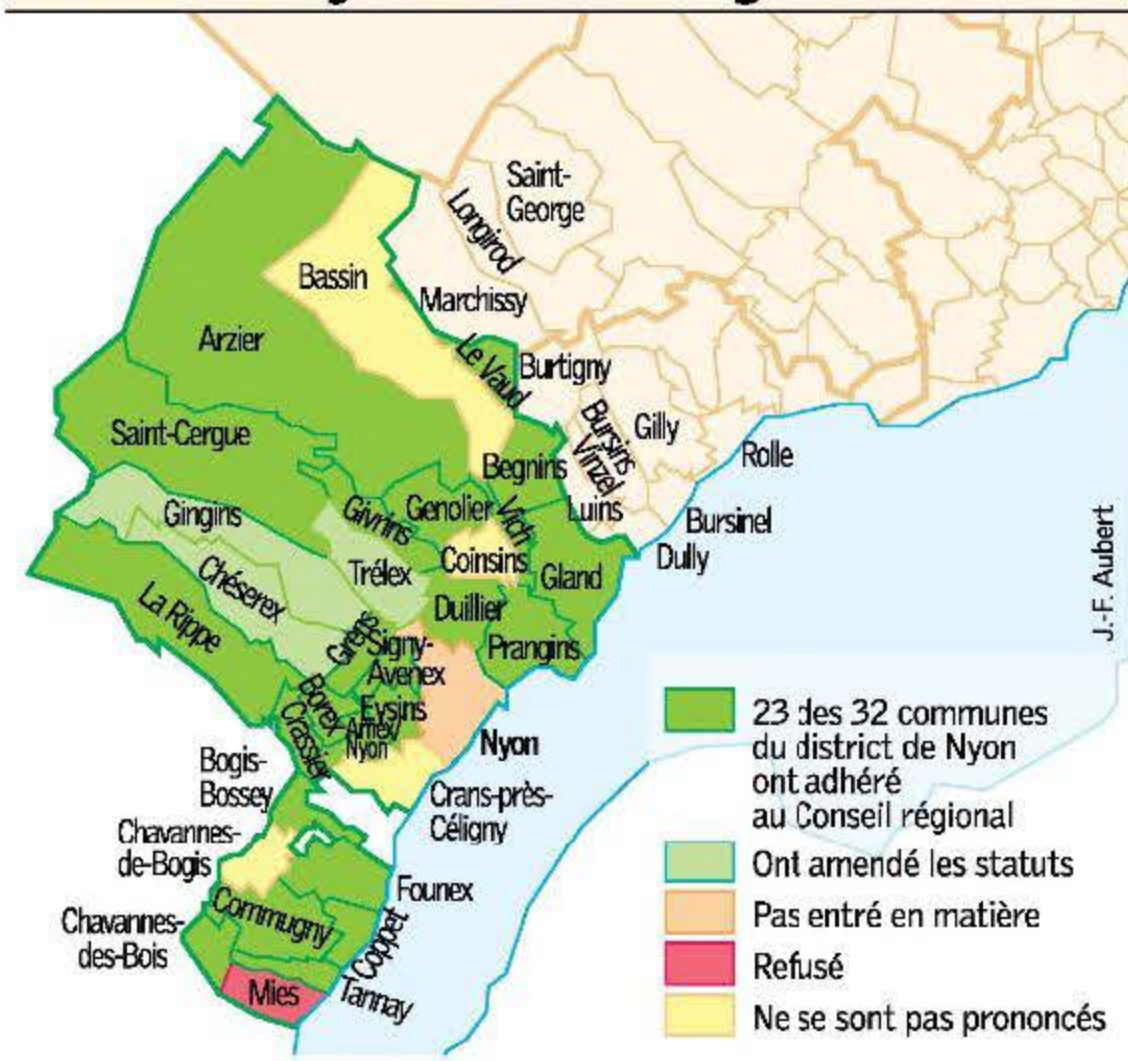
vorables au Conseil régional, quatre ne sont pas encore prononcées (Bassin, Coinsins, Crans et Chavannes-de-Bogis) et trois (Gingins, Irélex et Chésereux) doivent retourner devant leur plénum pour déterminer si, finalement, elles accordent leur accord de principe au concept. L'année dernière, Gingins et Chésereux avaient amendé le projet en demandant que la cotisation pour l'adhésion au Conseil régional soit plafonnée à 60 francs par habitant au lieu du 0,5 point d'impôt par habitant prévu. Elles affirment aujourd'hui que leurs commissions ad hoc ont d'ores et déjà émis un avis positif en vue des prochains votes, agendés au 5 février à Gingins et au 27 mars à Chésereux.

Quant à Irélex, elle souhaitait ne pas financer des projets auxquels elle ne serait pas directement liée. «Aucune com-

mune ne sera impliquée dans des projets qu'elle ne cautionne pas», rassure Jean-Pierre Dériaz, syndic de Coppet et initiateur du Conseil régional.

Le préfet rappelle que l'aval du Conseil d'Etat devant être demandé dans les meilleurs délais, les communes sont pressées de se prononcer avant le 31 mars. Pour celles qui ont refusé (Mies et Nyon), ou qui s'apprêteraient à le faire, Jean-Pierre Dériaz précise qu'elles pourront toujours adhérer ultérieurement. «Mais, sous réserve d'acceptation du Conseil régional». A Nyon, une motion déposée par l'élu libéral, François Calame, en décembre, propose que l'on étudie la possibilité pour la ville d'adhérer à la nouvelle structure. Le Conseil communal se déterminera sur cette motion le 3 mars prochain. □

District de Nyon et Conseil régional



J.-F. Aubert